Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général LLCER + SES, veuillez visiter :
bac-llcer-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2026 • Centres étrangers • Jour 1

Code sujet **26-SESJ1G11** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — L’engagement politique des individus et les variables sociodémographiques
1 réponses • sujet p. 2–5

Première partie : Mobilisation des connaissances — Les tables de mobilité
1 réponses • sujet p. 6–6

Deuxième partie : Étude d’un document — La part des indépendants, des CDD et des intérimaires dans l’emploi de 1982 à 2023
2 réponses • sujet p. 7–7

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire — Les difficultés de mise en œuvre de la politique monétaire et des politiques budgétaires dans la zone euro
1 réponses • sujet p. 8–9

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

None points

L’engagement politique des individus et les variables sociodémographiques

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> L’engagement politique des individus s’explique-t-il seulement par les variables sociodémographiques ?

Introduction. L’engagement politique désigne les actions par lesquelles des individus cherchent à participer à la vie politique ou à influencer les décisions collectives. Il peut prendre des formes variées : voter, adhérer à un syndicat ou à une association, participer à une mobilisation ou exercer des responsabilités. Les variables sociodémographiques sont des caractéristiques sociales telles que l’âge, le sexe, le diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle. Elles peuvent être associées à des différences d’engagement, mais cela ne signifie pas qu’elles déterminent mécaniquement les comportements. On peut donc se demander si elles suffisent à expliquer l’engagement politique ou si d’autres facteurs interviennent. Nous verrons d’abord que les caractéristiques sociodémographiques contribuent à structurer la participation, puis que les motivations, les socialisations et les contextes d’engagement complètent cette explication.

I. Les variables sociodémographiques contribuent à expliquer les inégalités d’engagement politique.

Les individus ne disposent pas tous des mêmes ressources pour participer à la vie politique. Le niveau de diplôme peut faciliter la compréhension des enjeux et renforcer le sentiment de compétence politique, c’est-à-dire la conviction de pouvoir comprendre la politique et y intervenir. La position sociale peut aussi rapprocher certaines personnes d’enjeux professionnels ou matériels particuliers. Enfin, les expériences de vie et la socialisation contribuent à former des habitudes et des dispositions à participer. Ces mécanismes peuvent rendre l’engagement socialement différencié, sans que les caractéristiques sociales déterminent à elles seules le choix de chaque individu.

Le document 4, qui porte sur les comportements de vote aux élections présidentielle et législatives de 2022, montre des écarts selon le diplôme. Parmi les inscrits de 25 ans ou plus, 43,4 % des personnes ayant un diplôme supérieur au baccalauréat ont voté systématiquement à tous les tours, contre 28,8 % des personnes sans diplôme, soit un écart de 14,6 points. L’abstention systématique concerne 9,6 % des premières, contre 30,1 % des secondes, soit un écart de 20,5 points. Le groupe socioprofessionnel est également associé aux comportements de vote : 49,9 % des cadres et professions intellectuelles supérieures ont voté systématiquement, contre 31,2 % des ouvriers non qualifiés, soit 18,7 points d’écart. L’abstention systématique atteint respectivement 7,4 % et 23,6 %, un écart de 16,2 points. Ces différences sont compatibles avec l’idée que les ressources, les intérêts sociaux et le sentiment de compétence politique contribuent à la participation électorale.

Les résultats ne dessinent cependant pas une relation mécanique et uniforme. Le vote systématique concerne 38,6 % des personnes dont le diplôme est inférieur au baccalauréat, mais 34,7 % des titulaires du baccalauréat : il ne progresse donc pas régulièrement avec le niveau de diplôme. De même, 48,2 % des agriculteurs exploitants ont voté systématiquement, contre 40,7 % des professions intermédiaires. Le diplôme et la catégorie socioprofessionnelle sont donc associés aux pratiques de vote, mais ne permettent pas de prédire le comportement de chaque personne.

Le document 1 met également en évidence des différences d’adhésion syndicale selon les caractéristiques des salariés. En France, hors Mayotte, 10,3 % des salariés adhèrent à une organisation syndicale en 2019. Cette proportion est de 14,7 % chez les salariés de 50 ans ou plus, contre 2,7 % chez les moins de 30 ans. Elle varie aussi selon la catégorie socioprofessionnelle : 11,2 % chez les cadres, 11,6 % chez les

professions intermédiaires et 9,0 % chez les ouvriers. L'ancienneté professionnelle, la position dans l'emploi ou les possibilités de participer à la vie collective au travail peuvent contribuer à ces écarts. Mais ces données décrivent des associations : elles ne démontrent pas que l'âge ou la catégorie socioprofessionnelle provoquent, à eux seuls, l'adhésion syndicale.

II. L'engagement dépend aussi des motivations, des socialisations et des occasions de participer.

Des personnes ayant des caractéristiques sociales proches peuvent s'engager pour des raisons différentes. L'engagement peut répondre au souhait de défendre une cause ou d'aider autrui, mais aussi à des motivations personnelles comme l'épanouissement, l'appartenance à un collectif ou l'acquisition de compétences. Le document 2 illustre cette pluralité parmi les bénévoles en association : en 2024, 85 % des personnes interrogées citent le souhait d'être utile et d'agir pour les autres, et 53 % la cause défendue. L'épanouissement personnel est mentionné par 42 %, le souhait d'appartenir à une équipe par 31 %, l'acquisition de compétences par 23 %, la reconnaissance sociale et la valorisation de son bénévolat par 17 %, et le désir d'exercer une responsabilité par 14 %. Le fait d'avoir simplement du temps libre est cité par 10 % des répondants ; cette question ayant été proposée pour la première fois en 2024, elle ne permet pas une comparaison avec les années précédentes. Plusieurs réponses étant possibles, ces pourcentages ne sont pas exclusifs et ne doivent pas être additionnés. Ils montrent que les motivations collectives et les bénéfices personnels peuvent se combiner.

Les organisations et les contextes peuvent également rendre certaines formes d'engagement plus accessibles ou attractives. Le document 3 présente les avantages mis en avant par la CFDT pour encourager l'adhésion : accompagnement personnalisé, conseils, assistance juridique en cas de conflit avec l'employeur, aide à la recherche d'emploi ou à la reconversion, protection liée à la vie professionnelle, formations et espaces numériques. Ces services peuvent répondre à des besoins concrets et réduire certains coûts ou risques perçus de l'adhésion. L'offre et les pratiques des organisations participent ainsi aux conditions dans lesquelles un engagement peut se former. Le document étant une présentation des avantages par un syndicat, il renseigne sur les services proposés et mis en avant, non sur les raisons effectives de chaque adhésion.

La socialisation politique, les rencontres et les sollicitations de l'entourage peuvent aussi compter. Une personne peut être sensibilisée à une cause par sa famille, ses amis ou ses collègues, ou décider de s'engager après un événement qu'elle juge injuste. La disponibilité en temps et les contraintes professionnelles ou familiales influencent également la possibilité de passer de l'intérêt à l'action. Les caractéristiques sociodémographiques pèsent donc sur les ressources et les occasions de participer, mais les trajectoires individuelles, les motivations et les contextes contribuent aussi à l'engagement.

Enfin, les documents portent sur des pratiques différentes : le vote, l'adhésion syndicale et le bénévolat ne sont pas des comportements identiques. Les données permettent de constater des écarts entre groupes, mais elles ne suffisent pas à établir les causes individuelles de ces écarts. Il convient donc de ne pas confondre association statistique et causalité.

Conclusion. Les variables sociodémographiques contribuent à expliquer l'engagement politique : les données de 2022 associent notamment le diplôme et la catégorie socioprofessionnelle aux comportements de vote, tandis que celles de 2019 montrent des différences d'adhésion syndicale selon l'âge et la catégorie professionnelle. Toutefois, elles ne suffisent pas à rendre compte de l'engagement. Les motivations, les valeurs, les socialisations, les sollicitations, les contraintes et les ressources proposées par les organisations interviennent également. L'engagement politique résulte ainsi de la combinaison de facteurs sociaux, individuels et contextuels, sans être mécaniquement déterminé par les caractéristiques sociodémographiques.

RÉPONSE À RETENIR

L’engagement politique des individus ne s’explique pas seulement par les variables sociodémographiques. Le diplôme, l’âge et la catégorie socioprofessionnelle sont associés à des différences de vote et d’adhésion syndicale. Mais les motivations, les socialisations, les occasions de participer, les contraintes et les ressources offertes par les organisations jouent aussi un rôle. Ces facteurs se combinent et ne déterminent pas mécaniquement le comportement de chaque individu.

Première partie : Mobilisation des connaissances

4 points

Les tables de mobilité

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Consigne

Sujet p. 6

> Vous présenterez un intérêt et une limite des tables de mobilité.

Une table de mobilité met en relation la position sociale d'une personne avec celle de ses parents. Elle permet d'étudier la mobilité sociale intergénérationnelle, c'est-à-dire les changements de position sociale d'une génération à l'autre. On distingue notamment les tables de destinée, qui indiquent ce que deviennent les personnes issues d'une catégorie sociale donnée, et les tables de recrutement, qui indiquent de quelles catégories sociales sont issues les personnes appartenant à une catégorie donnée.

Intérêt : ces tables permettent de mesurer la mobilité sociale et la reproduction sociale. Lorsque les enfants appartiennent à une catégorie sociale différente de celle de leurs parents, elles font apparaître une mobilité ; lorsqu'ils restent dans la même catégorie, elles mettent en évidence une reproduction sociale.

Limite : la mobilité observée peut provenir de transformations de la structure des emplois, et pas nécessairement d'une égalité accrue des chances d'accès aux différentes positions sociales. Par exemple, si le nombre d'emplois de cadres augmente entre deux générations, des enfants d'ouvriers peuvent devenir cadres du fait de cette évolution. Les tables ne permettent donc pas, à elles seules, de distinguer la mobilité structurelle, liée à l'évolution de la répartition des emplois, de la mobilité liée à la fluidité sociale, qui concerne les chances relatives d'accéder aux différentes positions.

RÉPONSE À RETENIR

Les tables de mobilité permettent de mesurer la mobilité intergénérationnelle et la reproduction sociale. Leur limite est que la mobilité constatée peut être liée à la transformation de la structure des emplois : elles ne distinguent donc pas, à elles seules, mobilité structurelle et fluidité sociale.

Deuxième partie : Étude d'un document

6 points

La part des indépendants, des CDD et des intérimaires dans l'emploi de 1982 à 2023

Deuxième partie : Étude d'un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l'aide des données du document et de calculs simples, vous comparerez l'évolution de la part des CDD et des intérimaires entre 1982 et 2023. (2 points)

On compare les valeurs de 1982 et de 2023. La variation en points de pourcentage correspond à la valeur finale moins la valeur initiale. Pour mesurer la hausse relative, on rapporte cette variation à la valeur initiale et on multiplie par 100.

- **CDD :** la part passe de 3,2 % à 7,9 %. La hausse est de $7,9 - 3,2 = 4,7$ points de pourcentage. En proportion de son niveau de départ, elle est de $\frac{4,7}{3,2} \times 100 \approx 146,9\,\%$.
- **Intérimaires :** la part passe de 0,4 % à 2,0 %. La hausse est de $2,0 - 0,4 = 1,6$ point de pourcentage. En proportion de son niveau de départ, elle est de $\frac{1,6}{0,4} \times 100 = 400\,\%$.

La comparaison dépend donc de la mesure retenue : les CDD progressent davantage en points de pourcentage, mais l'intérim progresse davantage relativement à son niveau initial.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Entre 1982 et 2023, la part des CDD augmente de **4,7 points**, de 3,2 % à 7,9 % (soit environ 146,9 % de son niveau initial). La part des intérimaires augmente de **1,6 point**, de 0,4 % à 2,0 % (soit 400 % de son niveau initial). La hausse des CDD est donc supérieure en points de pourcentage, tandis que celle de l'intérim est supérieure en proportion du niveau de départ.

Question 2.

Sujet p. 7

> À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que certaines évolutions de l'emploi fragilisent le pouvoir intégrateur du travail. (4 points)

Le pouvoir intégrateur du travail désigne sa capacité à intégrer les individus à la société. Le travail procure un revenu et peut ouvrir des droits sociaux ; il crée aussi des relations avec des collègues, donne une place et une identité sociales et contribue à organiser la vie quotidienne. Certaines évolutions de l'emploi peuvent rendre ces apports plus incertains.

Le document montre la progression de deux formes d'emploi salarié à durée limitée : entre 1982 et 2023, la part des CDD parmi les personnes en emploi passe de 3,2 % à 7,9 %, soit une hausse de 4,7 points ; celle des intérimaires passe de 0,4 % à 2,0 %, soit une hausse de 1,6 point. Un CDD ou une mission d'intérim ne signifie pas automatiquement une situation précaire, mais ces contrats peuvent s'inscrire dans des parcours discontinus. Des périodes sans emploi entre deux contrats peuvent rendre les revenus moins réguliers, compliquer les projets et l'accès à certains droits, et limiter la formation de liens durables dans un collectif de travail. Ces mécanismes sont susceptibles d'affaiblir les fonctions économiques et relationnelles du travail.

Plus largement, le chômage prive les personnes concernées d'un emploi et peut les éloigner des collectifs professionnels ; une situation durable peut aussi réduire les ressources et fragiliser les liens sociaux. Le sous-emploi, lorsqu'il limite le volume de travail et les revenus, peut également réduire les apports intégrateurs de l'emploi. Il faut toutefois distinguer ces mécanismes d'une causalité démontrée : le tableau

indique l’évolution de la part des contrats, mais ne mesure ni les revenus, ni les droits, ni les relations sociales et ne prouve pas que cette évolution a, à elle seule, entraîné une baisse de l’intégration. Les situations varient selon les personnes et les contrats.

RÉPONSE À RETENIR

La progression des emplois à durée limitée peut fragiliser le pouvoir intégrateur du travail en rendant les revenus, les parcours professionnels et les liens au travail moins stables. Le document indique qu’entre 1982 et 2023 la part des CDD passe de 3,2 % à 7,9 % et celle des intérimaires de 0,4 % à 2,0 %. Les interruptions d’activité éventuellement associées à ces parcours peuvent réduire la sécurité économique et la continuité des relations professionnelles. Le chômage et le sous-emploi peuvent également affaiblir l’intégration procurée par le travail. Ces effets ne sont pas automatiques : le tableau décrit l’évolution des formes d’emploi, mais ne suffit pas à établir un lien causal avec une moindre intégration.

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

10 points

Les difficultés de mise en œuvre de la politique monétaire et des politiques budgétaires dans la zone euro

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la mise en œuvre dans la zone euro de la politique monétaire et des politiques budgétaires soulève des difficultés.

Introduction. Dans la zone euro, les États membres partagent une monnaie et une politique monétaire conduite par la Banque centrale européenne (BCE), tandis que leurs politiques budgétaires restent principalement nationales. La politique monétaire agit notamment sur les taux d’intérêt afin d’influencer le crédit, la demande et l’inflation ; la politique budgétaire agit sur les dépenses et les recettes publiques. Or les économies de la zone euro peuvent connaître des conjonctures différentes, et les États disposent de marges de manœuvre budgétaires inégales. La politique monétaire unique peut donc être mal adaptée aux situations nationales, tandis que la conduite des politiques budgétaires soulève des enjeux de contraintes et de coordination.

I. La politique monétaire unique peut être inadaptée à des situations économiques nationales différentes. La BCE fixe un taux d’intérêt commun aux pays de la zone euro en tenant compte de la situation de l’ensemble de l’union. Le document 2 met en évidence la difficulté des « chocs asymétriques », c’est-à-dire des chocs qui affectent différemment les économies des pays membres. Si certains pays connaissent une faible inflation et une activité insuffisante, alors que d’autres connaissent une inflation élevée et une surchauffe, un même taux nominal ne convient pas nécessairement à tous. Il peut être trop élevé pour les premiers : le crédit et la demande risquent alors d’être davantage freinés, ce qui peut accentuer le ralentissement. Il peut être trop faible pour les seconds : il risque alors de ne pas modérer suffisamment le crédit et la demande, et donc de ne pas assez contenir les tensions inflationnistes. La BCE ne peut pas fixer simultanément un taux directeur différent pour chaque pays.

Le taux d’intérêt réel renforce cette difficulté. Comme le rappelle le document 2, il correspond au taux nominal diminué du taux d’inflation. Avec un taux nominal commun, le taux réel est donc plus élevé dans le pays où l’inflation est la plus faible, et plus bas dans celui où elle est la plus forte. Le document 1 indique qu’en 2024 l’inflation est de 2,5 % en Allemagne et de 2,3 % en France ; en 2004, elle était respectivement de 1,8 % et de 2,3 %. Ces données montrent des écarts d’inflation entre les deux pays à ces dates, mais ne suffisent pas, à elles seules, à établir l’existence d’un choc asymétrique ou à expliquer ses causes.

Le document 3 montre que le taux d’intérêt de la BCE varie fortement dans le temps : il atteint environ 4 % en 2007, descend jusqu’à près de 0 % à partir du milieu des années 2010 et reste proche de ce niveau jusqu’en 2021, avant de remonter autour de 4 % en 2023 puis de revenir vers 2 % en 2025. Ces évolutions illustrent les ajustements de la politique monétaire à l’échelle de la zone euro ; elles ne permettent toutefois pas de conclure que le taux est adapté à la conjoncture de chacun des pays. En outre, la transmission d’une variation des taux à l’activité peut différer selon les économies, notamment selon la situation de leurs emprunteurs et de leur système financier.

II. Les politiques budgétaires nationales rencontrent des contraintes différentes et doivent être coordonnées. Un gouvernement peut soutenir l'activité en augmentant ses dépenses ou en diminuant certains prélèvements. Une telle politique peut toutefois accroître le déficit public, c'est-à-dire le solde négatif des finances publiques, et contribuer à augmenter la dette si le déficit est financé par emprunt. La capacité de mettre en œuvre une relance dépend donc notamment de la situation des finances publiques et des conditions auxquelles l'État peut emprunter.

Le document 1 montre des situations budgétaires contrastées en 2024. Le déficit public représente 5,8 % du PIB en France, contre 2,8 % en Allemagne. La dette publique atteint 113 % du PIB en France et 62 % en Allemagne, soit un écart de 51 points de PIB. En 2004, les dettes étaient proches : 65 % du PIB en France et 66 % en Allemagne. Entre 2004 et 2024, les données indiquent ainsi une hausse de 48 points pour la France et une baisse de 4 points pour l'Allemagne. Ces constats décrivent des évolutions et des écarts ; ils ne suffisent pas à en établir les causes. Ils montrent néanmoins que les deux États n'abordent pas une éventuelle relance avec les mêmes niveaux de déficit et de dette, et donc pas avec les mêmes contraintes financières.

La conduite des budgets est également encadrée par les règles européennes, dont les valeurs de référence usuelles sont un déficit public de 3 % du PIB et une dette publique de 60 % du PIB. Ces références visent notamment à limiter les déséquilibres et à préserver la soutenabilité des finances publiques. Elles peuvent cependant rendre les arbitrages difficiles lorsqu'un État souhaite soutenir l'activité tout en réduisant son déficit. En 2024, les deux pays dépassent la référence de dette ; le déficit français dépasse 3 % du PIB, tandis que le déficit allemand est inférieur à ce seuil. Les situations nationales conduisent donc à des priorités et à des marges de manœuvre différentes.

Enfin, les choix budgétaires ont des effets sur les partenaires. Une hausse des dépenses dans un pays peut accroître ses importations et soutenir la demande dans les autres pays ; à l'inverse, des réductions budgétaires simultanées peuvent freiner la demande dans plusieurs économies. Les gouvernements ont donc intérêt à coordonner leurs décisions, mais ils peuvent diverger sur le rythme de la relance, de la réduction des déficits ou de la lutte contre l'inflation. La coordination est également nécessaire entre budgets nationaux et politique monétaire commune : une politique monétaire restrictive, en renchérissant le crédit, peut freiner la demande, tandis qu'une politique budgétaire expansionniste vise généralement à la soutenir.

Conclusion. La mise en œuvre des politiques économiques dans la zone euro soulève des difficultés parce que la BCE applique une politique monétaire unique à des économies susceptibles de connaître des conjonctures différentes : un même taux peut alors être trop restrictif pour certains pays et trop accommodant pour d'autres. En parallèle, les politiques budgétaires restent principalement nationales, mais les États ont des déficits et des dettes différents, sont soumis à des règles communes et produisent des effets réciproques par leurs échanges. L'enjeu est donc de coordonner ces politiques afin de concilier la maîtrise de l'inflation, le soutien à l'activité et la soutenabilité des finances publiques.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dans la zone euro, la politique monétaire unique de la BCE peut être mal adaptée à des conjonctures nationales divergentes, notamment en présence de chocs asymétriques. Les politiques budgétaires restent nationales, mais les États disposent de marges de manœuvre inégales, sont encadrés par des règles communes et leurs décisions ont des effets sur leurs partenaires. La coordination est donc difficile et doit concilier maîtrise de l'inflation, soutien à l'activité et soutenabilité des finances publiques.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2026/spe-sciences-eco-sociales-2026-centres-etranger-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.